

CONSEIL MUNICIPAL d'enfants et de jeunes

2027
2029



LIVRET DE
LA CAMPAGNE
2027/2029

ÉDITO

La parole est à notre jeunesse : devenez acteurs du Laon de demain !

Chères Laonnoises, chers Laonnois, chers parents, et surtout, chers jeunes,

La vitalité de notre démocratie locale repose sur l'engagement de toutes les générations.

Depuis sa création en 2021, le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) a brillamment prouvé que la valeur n'attend pas le nombre des années. Nos jeunes élus ont su faire preuve d'audace, de créativité et d'un grand sens des responsabilités pour améliorer le quotidien de notre ville.

Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre : nous lançons officiellement la campagne pour la 3ème mandature de notre CMEJ, qui couvrira la période 2027-2029.

À vous de jouer ! Si vous êtes scolarisés en CM1, CM2, 6ème ou 5ème, que vous habitez notre belle ville et que vous débordiez d'idées pour elle, cette aventure est faite pour vous !

Nous recherchons 30 jeunes conseillers (filles et garçons) prêts à s'investir.

Être conseiller junior, c'est bien plus qu'un titre. C'est une véritable mission citoyenne. C'est l'opportunité unique de proposer et de réaliser des projets concrets, de donner votre avis sur les décisions qui vous concernent, et de travailler main dans la main avec nos services municipaux.

Vous serez amenés à créer vos propres commissions, à évaluer des projets pour le nouveau Budget Participatif Enfants, à participer ou organiser des actions et manifestations en ville et à représenter fièrement la jeunesse laonnoise lors de nos grandes cérémonies commémoratives.

Un apprentissage grandeur nature La Ville de Laon met un point d'honneur à vous accompagner. De votre élection en novembre prochain jusqu'à votre stage d'intégration en février 2027, puis tout au long de vos séances plénières, vous découvrirez le

fonctionnement d'une mairie et apprendrez à débattre, à décider et à agir pour l'intérêt général. Vous élirez même votre propre Maire Junior et ses adjoints !

La campagne de sensibilisation débute dès à présent dans vos écoles et collèges, ainsi que dans nos structures de jeunesse. Vous avez jusqu'au **23 octobre 2026** pour déposer votre candidature, avant les élections qui se tiendront fin novembre.

Jeunes Laonnois, nous avons besoin de votre regard neuf, de votre énergie et de vos convictions. N'hésitez plus : osez vous présenter, faites entendre votre voix et venez dessiner avec nous le Laon de demain !

Bien chaleureusement ,

Éric DELHAYE

Maire de Laon

Claudia MATHIEU

Adjointe au maire en charge de la Réussite Éducative, de la Jeunesse et de l'Enseignement Supérieur.

Delphine VALLIERE

Conseillère Municipale Déléguée en charge de l'égalité des droits, de la jeunesse et de la petite enfance.



LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES (CMEJ), QUEL EST SON RÔLE ?

À Laon, il est possible pour les enfants et les adolescents d'agir pour et dans leur ville ! Ils pourront ainsi s'exprimer, être écoutés et participer aux décisions et choix municipaux en participant au Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ).

Ce conseil est composé d'enfants et de jeunes Laonnois scolarisés du CM1 à la 5^{ème}, élus pour deux ans par leurs camarades des mêmes niveaux scolaire. Ils sont appelés Conseillers municipaux juniors.

LE CONSEILLER JUNIOR, QUELLES FONCTIONS ?

Être Conseiller -ère Junior à Laon, c'est

- **Être le porte-parole et l'acteur de la jeunesse :**
Tu représentes tous les enfants et adolescents de la ville. Tu recueilles leurs idées et leurs besoins pour porter leur voix et être un véritable acteur des décisions locales.
- **Co-construire les projets municipaux :** Tu ne fais pas que donner ton avis : tu travailles main dans la main avec les élus adultes et les services de la Mairie pour imaginer, concevoir et réaliser concrètement des projets pour la ville.
- **Participer aux décisions et évaluer les aménagements :** La Mairie te consulte et délibère avec toi sur les projets à venir. Tu apportes ton regard d'usager du quotidien pour tester les équipements, arbitrer les choix et proposer des améliorations concrètes.
- **Suivre et faire vivre les actions locales :** Avec l'aide des agents territoriaux, tu t'impliques dans toutes les étapes d'un projet, de l'idée initiale jusqu'à sa réalisation sur le terrain.
- **Représenter la commune et co-animer la vie locale :** Tu expliques à tes camarades le fonctionnement de la commune, tu les tiens informés des décisions prises et tu présentes les projets accomplis par le conseil.

CALENDRIER ET MODALITÉS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ?

Dès la rentrée, il est possible de retrouver l'ensemble des renseignements concernant le CMEJ sur les établissements scolaires, le site et les réseaux sociaux de la Ville de Laon.

La Ville de Laon assure également trois réunions d'information publique pour les enfants et parents :

le mercredi 30 septembre à 18^h

Centre Social le Triangle, rue Édouard Branly à Laon.

le vendredi 2 octobre à 18^h

Centre social Cap No - Rue Fernand Christ à Laon.

le mardi 6 octobre à 18^h Hôtel de Ville, place du général Leclerc.



Conditions pour être candidat :

- Habiter Laon,
- Être scolarisé(e) à Laon en CM1, CM2, 6^{ème} ou 5^{ème}
- Déposer un dossier de candidature complet avant la date limite fixée.

Dépôt des candidatures :

Les dossiers (format papier ou en ligne) doivent être déposés à l'Hôtel de Ville lors des permanences prévues les mercredis 7, 14 et 21 octobre de 14h à 17h. La présence du candidat accompagné d'un responsable légal est obligatoire pour valider le dossier et effectuer la photo officielle de campagne.

Campagne électorale et Élections :

- Campagne dans les établissements : Du 9 au 20 novembre 2026 via des affiches fournies par la Ville et des présentations en classe.
- Élections : Organisées durant la semaine du 23 novembre 2026. L'annonce des résultats aura lieu le mardi 1^{er} décembre 2026.
- Modalités de répartition : 30 sièges répartis sur les 15 établissements. La parité (15 filles et 15 garçons) est privilégiée selon les résultats.

ORGANISATION DES RÉUNIONS ET SEMAINE D'INTÉGRATION

- Semaine d'intégration : Du 22 au 26 février 2027 (9^h - 16^h30) pendant la 1^{ère} semaine des vacances d'hiver.

Ce stage permet de créer une dynamique de groupe

- Réunions régulières : Les conseillers se regroupent en moyenne une fois par mois le mercredi après-midi (14^h - 17^h). D'autres temps de rencontre peuvent être organisés suivant les besoins.
- Cérémonies et commémorations : Présence aux cérémonies du 8 mai, 14 juillet, 11 novembre et organisation de la Journée de la Déportation (dernier dimanche d'avril).

Calendrier prévisionnel des premiers mois :

Février 2027 :

- Vendredi 5 à 18^h – Cérémonie d'investiture des Conseillers Juniors
- Du 22 au 26 février de 9^h à 16^h30 - Semaine d'intégration des Conseillers Juniors



Mars 2027 :

- Mercredi 17 de 14^h à 17^h - Première séance plénière du CMEJ

Avril 2027 :

- Mercredi 7 de 14^h à 17^h - premier rassemblement des conseillers juniors
- Dimanche 25 de 11^h à 12^h - Commémoration des victimes et des héros de la déportation

CONTACT :

Direction des Solidarités - Pôle Cohésion Sociale

19 rue du Cloître

02000 LAON

03 23 26 30 28

trocourt@ville-laon.fr / cmej@ville-laon.fr

CONSEIL MUNICIPAL d'enfants et de jeunes

2027
2029



CHARTRE
de l'engagement
des
CONSEILLERS MUNICIPAUX JUNIORS

CHARTRE DE L'ENGAGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX JUNIORS CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES DE LAON 2027/2029

**Des jeunes élus au service des autres et de sa ville :
Un travail d'équipe pour construire un projet
d'intérêt général !**

Cette charte fixe les règles que le Conseiller Municipal Junior s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat, que cela soit au sein du CMEJ ou au sein de son établissement scolaire.

Art. 1 : Les Conseillers Juniors sont égaux et disposent tous des mêmes droits, dont celui d'être accompagnés par des agents municipaux et la logistique de la Ville de LAON pour les aider. Ils s'engagent à observer les devoirs détaillés dans les articles 2 à 14 de la Charte de l'engagement des Conseillers Municipaux Juniors.

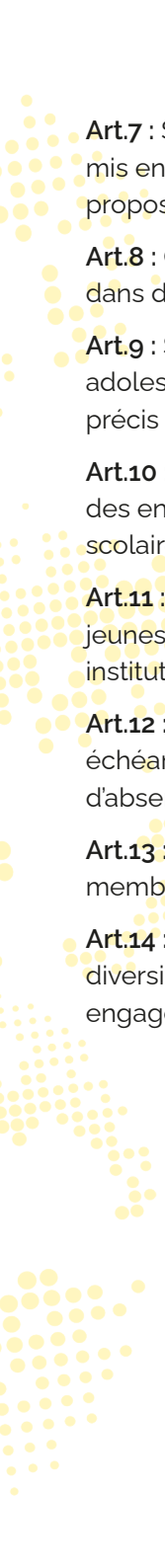
Art.2 : Agir dans le respect des valeurs de la République (« Liberté, Égalité, Fraternité »), respecter les convictions, les différences et les idées de chacun tout en observant une attitude citoyenne basée sur l'échange.

Art.3 : Défendre ses idées en étant courtois et tolérant, même dans le cadre d'un débat, avec un argumentaire.

Art.4 : Faire preuve de discernement et de libre arbitre.

Art.5 : Accepter ou refuser une décision dans le respect du fonctionnement démocratique du CMEJ.

Art.6 : Travailler pour contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des enfants et des adolescents.



Art.7 : S'impliquer dans la réalisation des projets mis en œuvre par le CMEJ tout en étant porteur de propositions et d'actions simples ou ambitieuses.

Art.8 : Organiser des manifestations ou s'impliquer dans des actions locales.

Art.9 : S'informer sur les besoins des enfants et des adolescents tout en se basant sur un diagnostic précis (sondages, rencontres, analyses,...).

Art.10 : Communiquer sur les actions du CMEJ auprès des enfants ou des adolescents de l'établissement scolaire dont le Conseiller est le représentant.

Art.11 : Être le représentant des enfants et des jeunes (auprès des élus municipaux adultes, des institutions,...) et aller à leur rencontre.

Art.12 : Assister aux rencontres prévues et, le cas échéant, prévenir l'animateur du CMEJ en cas d'absence.

Art.13 : Donner une bonne image du CMEJ et de ses membres en toutes circonstances.

Art.14 : Véhiculer au quotidien les valeurs suivantes : diversité, citoyenneté, laïcité, civisme, solidarité, engagement, respect et convivialité.

LE CMEJ EN CHIFFRES

11
ÉCOLES

4
collèges

15
FILLES

+

15
GARÇONS

=

30 **Conseillers Juniors**
élus pour deux ans

